

2025_1_AC_Jurys_examens_IEP_Licence_Administration_Publique

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille à délivrer le diplôme de Licence dans le domaine de formation « Droit Economie Gestion », mention « Administration Publique », parcours-type « Sciences Politiques »,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu les statuts de l'Institut d'Etudes Politiques,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence « **Droit Economie Gestion** » mention « **Administration Publique** » parcours-type « **Sciences Politiques** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

LICENCE 3 ^{ème} année
Semestre 5
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Didier DEL PRETE (MCF) <u>Suppléant(e)</u> : Franck BIGLIONE (MCF) <u>Liste des membres</u> : William BENESSIANO (MCF), Franck BIGLIONE (MCF), Anne MEYER-HEINE (MCF), Roland RIZOULIERES (MCF). <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y - - -
<u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres</u> : Vincent BERIDOT (Magistrat à la Chambre régionale des comptes, chargé d'enseignements)
Semestre 6 et JURY DE MENTION
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Didier DEL PRETE (MCF) <u>Suppléant(e)</u> : Franck BIGLIONE (MCF)

Liste des membres : William BENESSIANO (MCF), Delphine CHAZALON (PRAG), Sylvie PATSIAS (chargée d'enseignements).

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

-
-
-

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : Jean-Christophe CAYRE (Administrateur des finances publiques, Région Sud, chargé d'enseignements), Bruno GIANI (Directeur adjoint des ressources humaines, Région SUD, chargé d'enseignements)

Article 2 : La Vice-Présidente Formation et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 19.12.2024



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente Formation